

ACADÉMIE

de

MONTPELLIER.

Montpellier, le 17 Mars 1869

Monsieur le Recteur,

Je m'empresse de répondre à votre lettre me concernant  
S. B. au Ministre relativement à M<sup>lle</sup> Doumergue.

Vous pourrez juger d'après ces renseignements et du cas  
qu'on doit faire du passage du Journal "le Nord"  
qui suscite cette sorte d'empêchement.

Il y a, en effet, une demoiselle Doumergue qui  
suit au ce moment nos cours et qui prend des inscriptions  
avec le dessein de subir quand elle aura l'âge voulu  
les examens pour le pharmacie de 2<sup>e</sup> classe. Mais elle  
fait cela avec l'autorisation ministérielle qu'elle en  
a reçue à la date du 18 Mai 1868. Elle se montre  
très assidue, très attentive, très intelligente, très convenable  
de tenue et ne reste jamais dans l'école sans avoir  
à côté d'elle son père, sa mère ou sa tante. Sa  
conduite aux cours (ni j'ai vu à la cuisine hors de l'école)  
n'a pu donner lieu à aucune observation malveillante.  
Bien moins encore à un scandale quelconque. En ce qui

me enroule) (et mes collègues porteraient le même témoignage)  
Je puis certifier que la présence parmi nos élèves n'est  
l'occasion d'aucune manifestation déplacée, pas même de  
ces mouvements de distraction qu'on pourrait craindre dès le  
début d'un auditoire presque en totalité masculin.

L'article du journal de "Nord" atteste une telle  
ignorance du fond des choses (il y est question d'une  
demoiselle venue pharmacien par son Taillé de Médecine)  
qu'il ne mérite rien, ce me semble, le honneur d'une  
réputation. Bien mieux encore serait-il digne de  
répondre à de petites déclarations de scandale de notre  
ville qui, depuis quelques jours, semble-t-il (je  
ne lis jamais de telle feuille) auraient pu aller donner  
pour but de leur raillerie. Il y a trop de passion  
intéressée à décrier l'Université pour que l'injure  
et la calomnie ne s'emparent pas de fait le plus  
innocent qui semblent porter à la malignité publique.  
Mais si le mépris ne suffit pas pour mettre à nu  
de telles attaques, je suis prêt dans le cas actuel à  
prouver que rien n'a pu les justifier. J'appelle donc  
moi-même dans ce sens toute enquête par S. P. qui paraît  
convenable et compatible avec le honneur de notre

École communale de la Université (toute suite)

Je vous prie, Monsieur le Recteur,  
de m'excuser de mon absence et de  
vous en remercier

Le Directeur

W. L. L.

14/2

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Paris, le 17 Mars 1869.

Cabinet  
du Directeur  
du Personnel.

16 Mars 1869  
Le Directeur du Personnel  
à Monsieur le Recteur  
de Montpellier

Monsieur le Recteur,

Le Journal le Nord, dans son numéro du 13 Mars, contient le passage suivant: « On signale à Montpellier une curiosité médicale, une demoiselle Commerque qui vient d'être reçue pharmacienne par la Faculté de médecine: il paraît qu'elle est en proie à la raillerie des Etudiants. »

Je vous serai obligé de vouloir bien me faire connaître, par le retour du courrier, 1.° si une demoiselle de ce nom s'est en effet présentée devant l'école de pharmacie de Montpellier et avec quel succès; 2.° si elle est de la part des Etudiants l'objet de plaisanteries malveillantes.

Agitez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur du Personnel.

J. L. L.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Montpellier.